

Communiqué de presse du 9 avril 2018

## **Avec l'initiative « 23 frs, c'est un minimum ! », la CGAS repart au combat contre les bas salaires**

*La CGAS lance aujourd'hui une initiative cantonale législative afin de doter Genève d'un salaire minimum légal de 23 frs de l'heure.*

« Combattons la précarité, sans nous laisser diviser ». C'est avec ce double objectif que la Communauté genevoise d'action syndicale, par la voix de sa présidente Manuela Cattani, annonce le lancement d'une initiative populaire cantonale pour instaurer un salaire minimum légal de 23 frs de l'heure à Genève, correspondant à 4086 frs pour un plein temps de 41 heures hebdomadaires.

A Genève, près de 10% des travailleurs-euses gagnent un salaire inférieur à ce montant. Conséquences : même en travaillant à plein temps, ils-elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts à la fin du mois. Parce que leur employeur refuse de leur verser un salaire décent, ces travailleurs-euses doivent recourir à de multiples aides sociales pour survivre. A l'instar des cantons de Neuchâtel, du Jura et bientôt du Tessin, Genève doit se doter d'un salaire minimum légal afin de combattre cette précarité. « Il est inadmissible que dans une des villes les plus chères – et plus riches - du monde, des travailleurs-euses ne parviennent pas à vivre de leur travail, quel qu'il soit », s'insurge Davide De Filippo, co-secrétaire général du SIT.

Alors que d'aucun-e-s tentent de rejeter la responsabilité de cette précarité sur les travailleurs-euses eux-elles mêmes, en particulier sur les étrangers-ères et les frontaliers-ères, l'introduction d'un salaire minimum légal permettra véritablement de lutter contre la pauvreté découlant du travail mal rémunéré, en agissant sur les véritables responsables de cette précarité : les patrons qui se livrent à la sous-enchère salariale. Pour Alessandro Pelizzari, co-président de la CGAS, « les initiatives qui promeuvent la préférence cantonale ou indigène sont des supercheries inefficaces qui non seulement se retourneront contre les sans-emploi, mais qui divisent encore les salarié-e-s tout en laissant tranquilles le patronat et le marché libéral de l'emploi. Notre initiative, elle, apporte une vraie solution aux bas salaires ».

Parce que nombre de secteurs économiques ne sont pas couverts par des CCT, ou que les CCT nationales ne tiennent la plupart du temps pas compte du coût de la vie extrêmement élevé à Genève, le salaire minimum légal est le seul moyen pour environ 30'000 travailleurs-euses d'obtenir un salaire à peu près décent.

Audrey Schmid, secrétaire syndicale chez Unia, rappelle que « parce que deux tiers des travailleurs-euses directement concerné-e-s sont des femmes, le salaire minimum légal contribuera à faire progresser l'égalité dans les faits ». Le salaire minimum légal permettra également de réduire les dépenses sociales de l'Etat, et de créer des emplois par la relance de la consommation.

Tout travail mérite salaire. Tout salaire devrait permettre d'en vivre. Contre la précarité, la CGAS invite la population à signer massivement l'initiative « 23 frs, c'est un minimum ! ».

*Responsables de dossier pour contacts*

Davide De Filippo, co-secrétaire général SIT : 079 707 14 67

Audrey Schmid, secrétaire syndicale Unia : 079 176 87 83